

B-Charleroi: technical inspection and testing services

OJ S 236/2012 07/12/2012

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SpW-DGO1-DRC-direction des routes de Charleroi

Postal address: rue de l'Ecluse 22

Town: Charleroi

Postal code: 6000

Country: Belgium

For the attention of: madame Kathleen Voyeux, directrice f.f.

E-mail: kathleen.Voyeux@spw.wallonie.be

Telephone: +32 71631200

Fax: +32 71631233

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=400538**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SpW-DGT1-DSJ-direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges.

Postal address: place de Wallonie, 1 bat II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: monsieur Derock

For the attention of: monsieur Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: RW-SpW-DGO1-DRC-

Direction des routes de Charleroi

Postal address: rue de l'Ecluse 22

Town: Charleroi

Postal code: 6000

Country: Belgium

For the attention of: madame Kathleen Voyeux, directrice f.f.

E-mail: kathleen.Voyeux@spw.wallonie.be

Telephone: +32 71631200

Fax: +32 71631233

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

DO1.42, Marché de prélèvements d'échantillons et essais en laboratoire pour revêtement hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Les prestations se déroulent sur:

- le réseau routier et autoroutier relevant de la Région Wallonne (soit le réseau non-structurant), sur lequel la direction territoriale susvisée intervient,
- le réseau relevant d'une administration communale ou provinciale dans le cadre de travaux subsidiés par le service public de Wallonie.

NUTS code BE322 Arr. Charleroi

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet le prélèvement d'échantillons et/ou la réalisation d'essais. Les prestations se déroulent sur:

- le réseau routier et autoroutier relevant de la région Wallonne (soit le réseau non-structurant), sur lequel la direction territoriale susvisée intervient,
- le réseau relevant d'une administration communale ou provinciale dans le cadre de travaux subsidiés par le service public de Wallonie Par réseau non-structurant, on entend le réseau de la Région wallonne autre que celui défini à l'art. 2, § 1er, 2° du décret du 10.3.1994 relatif à la création de la société Wallonne de financement complémentaire des infrastructures, tel que modifié par l'art. 2 du décret du 10.12.2009 modifiant le décret du 10.3.1994 relatif à la création de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures. Ces prestations consistent en des prélèvements et/ou essais réalisés soit dans le cadre de chantiers d'investissement ou d'entretien du réseau, soit sur le réseau en service. Les commandes du pouvoir adjudicateur auront notamment pour objet les prestations suivantes:

1. Le déplacement sur le lieu de prélèvement;
2. Le prélèvement d'échantillons;
3. La réalisation d'essais in situ;
4. L'acheminement d'échantillons au laboratoire;
5. L'acheminement d'échantillons à la DO1-66;
6. La réalisation d'essais en laboratoire;
7. La production d'un rapport d'essais conformément aux normes;
8. La production des résultats d'essais sous forme d'un tableau standard (sous format Excel), est obligatoire pour les essais concernés par ces tableaux l'inventaire définit les conditions

techniques de réalisation des prélèvements et/ou essais. Le présent marché est un marché de services au sens de la catégorie 27 de l'annexe 2 de la loi du 24.12.1993 Aucune variante n'est autorisée.

II.1.6. CPV code(s)

71630000 Technical inspection and testing services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 24 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Vu les spécificités du marché (prestations très ponctuelles), aucun cautionnement n'est exigé.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Paielements des services Chaque bon de commande donne lieu à une facture détaillant les prestations réalisées. Cette facture est datée, signée, et respecte les modalités suivantes: en ce qui concerne la commande ayant pour objet le réseau relevant de la région Wallonne (hors essais a posteriori):

— elle porte les références du bon de commande,

— elle est obligatoirement établie au nom de la région Wallonne, à l'adresse de la direction territoriale,

— une copie est transmise directement au fonctionnaire délégué, l'original de la facture, en 3 exemplaires, étant envoyé simultanément au fonctionnaire dirigeant,

— en ce qui concerne la commande ayant pour objet le réseau relevant de la région Wallonne (essais a posteriori):

— elle porte les références du bon de commande,

— elle est obligatoirement établie au nom de la région Wallonne, à l'adresse de la direction territoriale adjudicatrice,

— l'original de la facture est transmis directement en 3 exemplaires au fonctionnaire délégué. En ce qui concerne la commande effectuée par une commune ou une province dans le cadre des travaux subsidiés,

- elle porte les références du bon de commande,
- elle est obligatoirement établie au nom de l'administration communale ou provinciale concernée,
- l'original de la facture est envoyé en 3 exemplaires au fonctionnaire délégué pouvoirs subsidiés de cette administration Le fonctionnaire dirigeant ou le fonctionnaire délégué, suivant le cas, vérifie son adéquation avec les prestations réalisées; il vérifie également la réalité des frais d'attente et de déplacement. Le paiement des prestations effectuées intervient dans un délai de cinquante jours de calendrier à compter de la réception de la facture. Les intérêts de retard sont dus de plein droit et sans mise en demeure.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 69 de l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics. L'attention est attirée sur le fait que:

- à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 69 précité,
- conformément à l'arrêté royal du 20.7.2005 modifiant notamment l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, il est à signaler que.

1. les soumissionnaires employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché;
2. les soumissionnaires enregistrés dans la Banque Carrefour des entreprises (BCE) sont dispensés de produire l'attestation de non-faillite ou de situations similaires. La vérification de ces situations en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale ainsi qu'à la Banque Carrefour des entreprises (BCE).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire devra attester de sa capacité financière et économique par une déclaration bancaire conforme au modèle annexé au présent cahier spécial des charges (attestation établie sur base du modèle figurant en annexe 2 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services). Toutefois, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que certains organismes financiers soit refusent de fournir la déclaration bancaire précitée, soit en fournissent une non-conforme en tous points au modèle joint au présent cahier spécial des charges. En cas de société momentanée, chaque membre de la société fournira ces documents.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire justifiera de sa capacité technique en fournissant les documents suivants:

- liste des principaux services exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés:
- s'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente,
- s'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.
- la preuve qu'il est au minimum accrédité pour les essais les plus courants dans le domaine et cités ci-dessous; le non-respect de cette condition constitue une cause d'exclusion. Par essais les plus courants, il y a lieu d'entendre les essais suivants tels que figurant à l'inventaire:

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DO142-12G22 01.04.02-12G22

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 24.1.2013 - 11:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.1.2013 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.1.2013 - 11:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

1. Au point II.3, le présent marché est conclu pour une période de maximum 2 ans. Il prend fin soit à l'expiration du délai susvisé, soit à l'épuisement du budget. A l'échéance du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer à l'adjudicataire un ou plusieurs marché(s) similaire(s), par application de l'article 17 § 2, 2^b de la loi du 24.12.1993, au cours d'une période de 3 ans après la conclusion du présent marché (cette reconduction peut être tacite ou expresse).

2. Tout renseignement au sujet du présent marché peut être obtenu auprès du fonctionnaire mentionné en page de garde du présent CSC, sous le titre « Adresse d'envoi ou de remise des offres »;

3. Le soumissionnaire devra attester de sa capacité financière et économique par une déclaration bancaire conforme au modèle annexé au présent cahier spécial des charges (attestation établie sur base du modèle figurant en annexe 2 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services). Toutefois, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que certains organismes financiers soit refusent de fournir la déclaration bancaire précitée, soit en fournissent une non-conforme en tous points au modèle joint au présent cahier spécial des charges. En cas de société momentanée, chaque membre de la société fournira ces documents;

4. L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés ou inventaires, plans y compris de format A0) sont uniquement et gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la région Wallone dont l'adresse URL est la suivante: <http://marchespublics.wallonie.be> S'il n'exerce pas ce droit, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu au paiement d'une indemnité à l'adjudicataire.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: "- demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux =_ date de prise de connaissance) - demande d' annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).".

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SpW-DGO1-DRC-Direction des Routes de Charleroi
Postal address: rue de l'Ecluse 22
Town: Charleroi
Postal code: 6000
Country: Belgium
E-mail: kathleen.Voyeux@spw.wallonie.be
Telephone: +32 71631200
Fax: +32 71631233

VI.5. Date of dispatch of this notice

4.12.2012